AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1797
FR0000038465-FS0755

2 août 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PASSAT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er août 2017, la société Jousse Morillon Investissement SA (4 rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2017, le seuil de 5% du capital de la société PASSAT et détenir, pour le compte dudit fonds, 209 125 actions PASSAT représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,20% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PASSAT sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 200 000 actions représentant 6 539 247 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.